

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE564

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 29

Au début de l'alinéa 3, supprimer les mots:

« Dans le but de renforcer leur objet, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.